

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2011

POINT SUR LES ACTIONS MENÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION ET SUITES A DONNER

CROISEMENT DE LA DÉVIATION DE JANNEYRIAS AVEC L'EMPRISE DU CFEL

Comme annoncé dans le N° 9 du bulletin « Les infos du tram-train » de juin, une délégation du Collectif a été reçue le 27 juin au Conseil Général de l'Isère par **C. BICH**, vice-président chargé des grandes infrastructures et des routes, et par **H. MONNET**, directeur-adjoint des routes.

Des documents ont été remis au Collectif pendant cette réunion : ils précisent la solution de principe retenue pour régler le problème du croisement de la déviation de Janneyrias avec le CFEL au Piarday.

Le courrier envoyé à **C. BICH** le 4 juillet pour confirmer cet entretien et le plan (*joint en annexe N° 1*) détaillent la solution retenue qui est très proche de celle proposée par le Collectif en février 2006.

Le déplacement de la déviation de Janneyrias, qui sera nécessaire sur environ 400 mètres, ne sera pas réalisé pendant la phase actuelle de construction de la déviation pour

ne pas retarder sa mise en service (compléments d'études, nouvelle enquête publique pour la déviation de Janneyrias, enquête publique pour le déplacement de l'emprise du CFEL, acquisition des terrains). Ce déplacement impliquera donc des surcoûts substantiels lors de la réalisation du prolongement de T3, ce qui aurait pu être évité si la solution proposée par le Collectif, reprise par le cabinet Transétudes en mai 2007, avait été mise en œuvre.

Nous avons également communiqué le 4 juillet à **D. GIMEL**, maire de Janneyrias, un courrier (*joint en annexe N° 2*) l'informant des propositions du Conseil Général de l'Isère et lui demandant de mettre en réserve dans le cadre du PLU en cours les parcelles concernées par ces modifications de tracé

Un rendez vous sera demandé à **D. GIMEL** pour faire le point avec lui sur ce dossier.

SOMMAIRE :

- Croisement de la déviation de Janneyrias avec l'emprise du CFEL
- Enquêtes publiques concernant la réalisation du Grand Stade à DECINES-CHARPIEU
- Étude complémentaire à lancer par le CG38 sur le prolongement du tram T3
- Réunion du 6 juillet sur les déplacements entre l'agglomération lyonnaise et le Nord Isère
- Besoins financiers du Collectif
- Autres points abordés en Réunion.

ENQUÊTES PUBLIQUES CONCERNANT LA RÉALISATION DU GRAND STADE À DECINES-CHARPIEU

Comme décidé lors de la réunion du Collectif du 16 juin, 4 courriers ont été rédigés et remis aux commissaires enquêteurs mi-juillet.

Ces courriers concernent les enquêtes publiques suivantes :

- Enquête publique N° 1 sur la révision du PLU de la Communauté Urbaine de Lyon concernant la commune de Décines-Charpieu (*courrier joint en annexe N° 3 - les courriers concernant les enquêtes publiques N° 2, 4 et 5 sont très proches de celui de l'enquête publique N° 1 et ne sont donc pas joints en annexe*),

- Enquête publique N° 2 sur le projet accessibilité du Montout accès nord concernant la commune de Décines-Charpieu,
- Enquête publique N°4 sur le projet accessibilité site du Montout parking des Panettes concernant les communes de Meyzieu et Pusignan,
- Enquête publique N°5 sur le projet d'extension de la ligne de tramway T3 pour la desserte du grand stade concernant la commune de Décines-Charpieu.



Prochaine Réunion :

Le **27 octobre**
à **20h30**
salle **LETRAT**
TIGNIEU

ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE À LANCER PAR LE CG38 SUR LE PROLONGEMENT DU TRAM T3

Suite au courrier du 21 juin au Président **A. VALLINI** (jointe en annexe au bulletin N° 9 « Les infos du tram-train » de juin) nous avons reçu l'e-mail suivant de **D. RAMBAUD** le 4 juillet :

« À l'attention de **M. Gérard Maurin** : courrier de l'association **PARFER** du 21 juin dernier adressé au Président **Vallini** :

Monsieur,

Par courrier du 21 juin dernier, vous avez souhaité interroger le Président **Vallini** sur l'avancement de la nouvelle étude, pour la réalisation du prolongement de la ligne T3, que ce dernier vous avait annoncée en début d'année.

Dans ce courrier, vous évoquez en outre le projet de table ronde que le Département de l'Isère avait souhaité organiser avec l'ensemble des collectivités dont l'engagement sera nécessaire pour la réalisation d'un tel projet.

Si nous n'avons pas réussi à mobiliser l'ensemble des partenaires pour pouvoir tenir cette réunion, nous n'en sommes néanmoins pas restés inactifs pour autant.

Nous avons en effet participé pleinement à l'étude sur les déplacements dans le Nord-Isère pilotée par la réunion des 3 CDRA et réalisée par le bureau d'études **Indiggo**, étude qui s'est largement penchée sur le prolongement de la ligne T3.

En outre, j'ai aujourd'hui le plaisir de vous annoncer que le cahier des charges pour l'étude que nous vous avons annoncée sera envoyé à l'ensemble des partenaires dans les prochains jours.

Ce cahier des charges sera accompagné d'un projet de convention de financement, nécessaire à la réalisation de l'étude. En signant cette convention, nous espérons que toutes les collectivités concernées par ce projet démontreront leur souhait de voir avancer ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Nous avons reçu par courrier courant juillet les deux documents annoncés (étant donné leur volume, ces 2 documents ne sont pas joints en annexe du présent bulletin, mais sont consultables sur le site internet du Collectif.)

La diffusion de ces documents est le premier signe concret de lancement de cette étude depuis nos premières discussions avec **D. RAMBAUD** en octobre 2010, mais il reste plusieurs étapes à franchir avant qu'elle ne démarre effectivement :

⇒ Finalisation de la liste des collectivités de notre territoire associées à cette étude (seules les communes de Charvieu-Chavagneux, Crémieu et Tignieu-Jamezieu ont été contactées à ce jour),

⇒ Finalisation du contenu de l'étude en fonction des remarques faites par l'ensemble des partenaires,

⇒ Accord des partenaires sur la prise en charge de leur quote-part financière,

⇒ Lancement de l'appel d'offre et choix du cabinet retenu pour mener cette étude.

Nous espérons que chacun agira avec le maximum de célérité pour que cette étude ne soit pas à nouveau repoussée.

Le Collectif a, de son côté, fait part au Président A. VALLINI de ses remarques sur ces documents dans un courrier daté du 11 septembre (joint en annexe N° 4).

RÉUNION DU 6 JUILLET SUR LES DÉPLACEMENT ENTRE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE ET LE NORD ISÈRE

Cette réunion, lancée à l'initiative de **S. MENUET**, président du SYMBORD, a permis la rencontre de l'ensemble des élus concernés par cette problématique :

- Grand Lyon : **G. COLLOMB** (Président)
- SYTRAL : **B. RIVALTA** (Président)
- Conseil Général 38 : **D. RAMBAUD** (Vice-président)
- Conseil Général 69 : **M. FORISSIER** (1er Vice-président)
- SCOT Nord Isère : **A. COLOMB-BOUVARD** (Président)
- CAPI : **A. COTTALORDA** (Président)
- Région Rhône-Alpes : **P. REYNAUD** (Conseiller régional)
- CC Est Lyonnais : **C. VILLARD** (Vice-président)
- CC Isle Crémieu : **A. MOLINA** (Président)

- CC Porte Dauphinoise Lyon Satolas : **G. DEZEMPTÉ** (Président)
- Commune de Crémieu : **A. MOYNE-BRESSAND** (Député Maire)
- SYMBORD : **S. MENUET** (Président) et **B. GINDRE** (Vice-président)

Selon les informations que le Collectif a obtenues de plusieurs élus présents à cette réunion, il semble qu'elle ait été constructive en permettant pour la première fois à l'ensemble des décideurs concernés de discuter de la problématique des déplacements entre le Nord Isère et l'agglomération lyonnaise et en particulier de ce projet de prolongement du tram T3.

BESOINS FINANCIERS DU COLLECTIF

L'appel lancé à nos soutiens depuis mai dernier a permis à ce jour de récolter plus de 700 €. Nous avons de plus sollicité par courrier début juillet **l'ensemble des communes** de notre territoire (*lettre type jointe en annexe N° 5*).

Le résultat à ce jour est le suivant :

- Accord de principe des communes de Saint Romain de Jalionas et de Tignieu. Cette dernière a déjà subventionné le collectif à plusieurs reprises et en outre, elle nous prête une salle pour nos réunions mensuelles.
- Réponse négative de la commune de Chavanoz pour cette année, mais engagement à ce que notre demande soit prise en compte pour l'année 2012, « compte tenu du dynamisme de votre association et du bien fondé des intérêts qu'elle défend »,
- Réponse positive d'**A. MOYNE-BRESSAND** qui prévoit le versement en 2012 d'une subvention de 1000 € au titre de la réserve parlementaire : le Collectif devra constituer un dossier à présenter auprès des services de l'Assemblée Nationale

Sans votre soutien, le tram-train ne sera jamais sur les rails :

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Nous sommes nombreux et l'envoi des circulaires, courriers, l'impression des affiches coûtent très cher : nous avons besoin de subsides pour faire face à tous ces appels, relances et manifestations etc...

Remplissez le bon en dernière page de ce bulletin
(*n'omettez surtout pas de nous préciser votre adresse e-mail*)
et joignez lui un chèque d'un montant à votre convenance, les cotisations étant libres,
avant de l'adresser à :

Collectif PARFER LYON ⇄ CREMIEU
Chez M. MAURIN - 4, chemin des Tournes
38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU

Les chèques doivent être émis à l'ordre de
« **Association Desserte Urbaine et Cadre de Vie** » ou « **Association DUCV** »
(le Collectif n'étant pas une association n'a pas la possibilité d'avoir de compte en banque,
et c'est cette association qui assure sa gestion financière).

La remise d'espèces peut également être effectuée aux cours des réunions mensuelles.

AIDEZ-NOUS, AIDEZ LE TRAM-TRAIN, SANS VOUS, LE COLLECTIF N'EXISTERAIT PAS...

Merci d'avance pour votre générosité !

AUTRES POINTS ABORDÉS EN RÉUNION

Point A :

Le Collectif a été sollicité, fin juin 2011, pour rencontrer **A. CHAMBRE-FOA**, Directrice de Cabinet de **G. COLLOMB**, Président du Grand Lyon.

Cette rencontre s'est déroulée début juillet et elle a permis d'échanger sur **les actions du Collectif et de faire connaître sa position sur le Grand Stade dans cette période d'enquêtes publiques.**

Point B :

M. FORISSIER, Maire de Meyzieu et 1^{er} Vice-président du Conseil Général du Rhône, nous avait précisé lors de l'entretien qu'il nous avait accordé le 8 juin dernier que certains dossiers concernant les transports et pouvant avoir un impact sur le prolongement du tram T3 pourraient avancer durant l'été.

Le Collectif a décidé de demander un nouveau rendez-vous à **M. FORISSIER** pour connaître l'état de cet avancement.

Fin de CR



Nous profitons de ce bulletin pour remercier

la Mairie de COLOMBIER-SAUGNIEU

**qui a mis en ligne le bulletin n°9 «Les INFOS du TRAM-TRAIN»
et annoncé la réunion PARFER Lyon ⇔ Crémieu de septembre
dans la rubrique Actualités de la vie municipale de son site.**



Tignieu, le 4 juillet 2011

Monsieur Charles BICH

Vice-président chargé des grandes infrastructures et des routes départementales

CONSEIL GENERAL 38 - Hôtel du Département - 7 Rue Fantin-Latour B.P. 1096 38022 Grenoble Cedex 1

OBJET : INTERSECTION DE LA DÉVIATION DE JANNEYRIAS ET DE LAVOIE DU CFEL

Copie à : Monsieur Gimel, Maire de Janneyrias

Monsieur le Vice-président,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir reçu avec Monsieur Hervé MONNET, directeur-adjoint des routes, une délégation de notre Collectif PARFER LYON ↔ CREMIEU au Conseil Général de l'Isère le 27 juin dernier.

Nous avons bien noté que la solution de principe retenue pour régler le problème du croisement de la déviation de Janneyrias avec le CFEL au Piarday, en cas de réutilisation de l'emprise de ce dernier pour prolonger le tram de Meyzieu ZI vers l'agglomération pontoise et Crémieu, consistera à déplacer :

- la déviation de Janneyrias vers le Nord sur l'emprise du CFEL,
- l'emprise du CFEL vers le Sud sur le tracé de la RD 517

Les 2 documents que vous nous avez commentés et remis en réunion illustrent cette solution qui permettra :

- d'éviter tout ouvrage d'art pour effectuer les croisements entre ces 2 emprises,
- d'éviter tout passage à niveau sur la déviation de Janneyrias,
- de prévoir 2 passages à niveau entre le tram et le réseau routier sur des portions de route moins fréquentées que la déviation (1 passage sur la RD 517 juste avant son raccordement à la déviation en venant de Janneyrias et 1 passage sur la route de La Léchère juste avant son raccordement sur la RD 517)

Nous avons également noté que les terrains nécessaires à cette permutation de voie sont en grande partie propriété du Conseil Général de l'Isère. Seuls environ 10 000 m² sur la commune de Janneyrias et 4 000 m² sur la commune de Charvieu-Chavagneux devraient faire l'objet d'acquisitions au moment de la réalisation de cette permutation, ces terrains ne faisant par ailleurs l'objet d'aucun classement particulier (ZNIEFF ou zone naturelle protégée notamment).

Comme nous nous l'avons indiqué lors de notre discussion, la commune de Janneyrias prépare actuellement son PLU (l'enquête publique s'est déroulée du 2 mai au 7 juin dernier) et notre Collectif a demandé au Commissaire-Enquêteur par courrier du 29 mai 2011 de réserver les parcelles qui pourraient être concernées par ces modifications de tracé entre la déviation de Janneyrias et l'emprise du CFEL. Nous vous adressons, comme convenu, copie de ce courrier et vous communiquons également copie du courrier sur ce sujet que nous adressons ce jour à Monsieur GIMEL, maire de Janneyrias.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de notre haute considération.

Pour le Collectif PARFER LYON ↔ CREMIEU : André MANSIAUX



Tignieu, le 4 juillet 2011

Monsieur Daniel GIMEL - Maire de Janneyrias - 30 route Crémieu - 38280 Janneyrias

OBJET : PROJET DE PLU DE JANNEYRIAS - CROISEMENT DE LA DÉVIATION DE JANNEYRIAS AVEC L'EMPRISE DU CFEL

Copie à : Monsieur BICH - Vice-président chargé des grandes infrastructures et des routes départementales – CG38

Monsieur le Maire,

Par courrier du 29 mai dernier, le Collectif PARFER LYON ⇔ CREMIEU a fait part au commissaire-enquêteur de ses remarques concernant le projet de PLU de la commune de Janneyrias et nous vous avons communiqué copie de ce courrier.

Parmi ces remarques, le point 2 de notre lettre mettait en évidence la problématique du croisement de la déviation de Janneyrias avec l'emprise du CFEL à l'Est de la commune et demandait que soient réservées les parcelles qui pourraient être concernées par les modifications de tracé de ces 2 infrastructures.

Nous avons rencontré le 23 juin Monsieur Charles BICH, vice-président du Conseil Général de l'Isère en charge des routes et il nous a remis 2 documents montrant les modifications qui seront retenues lors de la réalisation du prolongement du tram T3 vers l'agglomération pontoise et Crémieu, documents que nous joignons au présent courrier, accompagnés de la copie de la lettre adressée ce jour à Monsieur BICH sur le sujet.

Il s'avère que sur les surfaces qui seraient nécessaires pour réaliser cette modification de tracés, seuls environ 10 000 m² ne sont pas actuellement propriétés du Conseil Général de l'Isère sur la commune de Janneyrias.

L'enquête publique concernant le PLU de Janneyrias étant clôturée depuis le 7 juin, il ne nous est plus possible de compléter notre courrier au commissaire-enquêteur par l'adjonction de ces 2 documents.

Nous vous demandons en conséquence par le présent courrier de bien vouloir en prendre compte dans l'avis que donnera le conseil municipal de Janneyrias dans le processus d'approbation du PLU, de manière à ce que les parcelles non propriétés du Conseil Général de l'Isère puissent être effectivement réservées à ces modifications de tracés.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

Pour le Collectif PARFER LYON ⇔ CREMIEU : André MANSIAUX

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Objet : enquête publique N° 1 sur la révision du PLU de la Communauté Urbaine de Lyon concernant la commune de Décines-Charpieu.

Monsieur,

Par la présente le Collectif PARFER LYON ⇔ CREMIEU vous fait part de ses remarques sur le projet de la Communauté Urbaine de Lyon de réaliser le Grand Stade.

Le Collectif PARFER LYON ⇔ CREMIEU, créé il y a 10 ans, est une force de réflexion et de proposition sur le projet d'extension de la ligne T3 vers l'agglomération Pontoise et Crémieu (Nord Isère) sur l'emprise du CFEL (Chemin de Fer de l'Est Lyonnais). Il a le soutien de près de 1300 sympathisants répartis principalement dans les cantons de Pont-de-Chéruy et Crémieu, et son bureau rassemble des élus et des responsables d'associations. Il a recueilli 11 000 signatures lors de la pétition qu'il a lancée de novembre 2008 à mars 2009.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce prolongement de la ligne T3 vers le Nord Isère est retenu dans le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné voté à l'unanimité en décembre 2007, dans la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise et dans le projet de SCOT du Grand Lyon. Il est rendu nécessaire :

- par l'attractivité de la métropole lyonnaise en termes d'emplois et d'activité pour la population de ce secteur
- par des prévisions de croissance importante de la population dans ce secteur selon les prévisions d'aménagement du territoire à 10 ans
- par l'absence de solution de transport efficace dans ce secteur et une saturation de plus en plus grande de la circulation routière.

Tous les aménagements réalisés depuis plusieurs années sur ce territoire ont pris en compte ce prolongement du tram T3 vers le Nord Isère dans leur conception afin d'en préserver sa réalisation. Cela a été notamment le cas pour :

- la construction de la ligne TGV au Nord de l'aéroport Saint Exupéry (enjambement de l'emprise de la voie)
- la construction de l'autoroute A432 (enjambement de l'emprise de la voie)
- la construction de la déviation de Meyzieu à Pusignan (enjambement de l'emprise de la voie)
- la réalisation de Rhônexpress (réalisation des voies permettant une extension du T3 sans croisement avec Rhônexpress)
- le projet de réalisation du CFAL au Nord de l'aéroport Saint-Exupéry (enjambement de l'emprise de la voie)

Tous ces aménagements ont fait l'objet de concertation et d'échanges avec le Collectif PARFER LYON ⇔ CREMIEU.

Dans le cas présent du projet de Grand Stade, objet des 9 enquêtes publiques menées jusqu'au 18 juillet prochain, il apparaît clairement que le prolongement de T3 vers le Nord Isère n'a pas été pris en compte dans l'étude, ce pour les raisons suivantes :

1 - Un risque important que ce projet de Grand Stade n'absorbe pour de nombreuses années la quasi intégralité des investissements publics dans le domaine des transports collectifs pour la Communauté Urbaine de Lyon et le Conseil général du Rhône.

En effet le prolongement de la ligne T3 vers le Nord Isère va nécessiter un investissement de ces 2 collectivités pour réaliser les 4km de voies entre Meyzieu ZI et la limite Est du Rhône.

2 - Les modifications apportées à la ligne T3 pour permettre l'accès des spectateurs aux manifestations devant se dérouler dans le Grand Stade, ne prennent pas en compte les besoins d'évolution de cette ligne pour les populations de l'Est Lyonnais et du Nord Isère qui souhaitent obtenir au plus tôt des transports en commun en site propre efficaces. Ces besoins sont pourtant clairement exprimés dans la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, dans le SCOT du Grand Lyon et dans celui de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

A notre connaissance, aucune étude de faisabilité n'a démontré que les sillons disponibles pour la ligne T3, pour la ligne Rhônexpress et pour le débranchement de T3 vers le Grand Stade seront également suffisant pour prolonger T3 vers le Nord Isère.

Les aménagements prévus à Meyzieu ZI (débranchement et création d'une voie supplémentaire avec quai de reprise de voyageurs) n'ont également pas fait l'objet d'une étude permettant de s'assurer que le prolongement de la ligne T3 vers le Nord Isère ne serait pas pénalisé, voire techniquement compromise.

3 - La circulation de T3 pour les besoins de l'Est Lyonnais et du Nord Isère sera fortement perturbée pendant de nombreuses heures lors de l'utilisation du Grand Stade, tous les moyens disponibles étant utilisés en priorité pour permettre l'accès ou l'évacuation du Grand Stade. Quelles solutions auront ces populations pour se rendre ou revenir de leur travail en région lyonnaise, sachant que plus d'1 travailleurs sur 2 est obligé de se rendre sur Lyon ou sa proche périphérie pour son travail ?

4 - La construction du parking des Panettes risque d'être contre-productive pour la réalisation du prolongement de T3 vers les Nord Isère. Ce parking, avec notamment la création de 600 places dédiées au parking relais de T3 pourrait amener certains décideurs, dans un contexte de difficultés financières à court et moyen terme, à repousser ce projet de prolongement, mettant en avant que les populations pourraient continuer à venir en voiture à Meyzieu ZI puisqu'il y aura de la place. C'est à notre sens un mauvais calcul dans une période de renchérissement inéluctable des coûts des carburants et cela devrait entraîner une saturation rapide des déviations routières de Pusignan et de celle en construction de Janneyrias qui sera une 2 fois 1 voie sur une grande partie de son tracé.

Le Collectif PARFER LYON ⇔ CREMIEU, de par son objet, n'a pas vocation à se prononcer sur l'intérêt ou pas de construire ce Grand Stade sur le site proposé du Montout à Décines-Charpieu. Nous demandons par contre que le projet, en ce qui concerne en particulier ses volets liés au transport en tram, soit revu et éventuellement complété ou modifié pour intégrer ce prolongement du tram T3 vers le Nord Isère.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à nos remarques et nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre haute considération

Pour le Collectif PARFER LYON ⇔ CREMIEU : Gérard MAURIN

Tignieu, le 11 septembre 2011

Monsieur André VALLINI
Président du Conseil Général de l'Isère
Hôtel du Département
7 rue Fantin-Latour
BP 1096
38022 GRENOBLE CEDEX 1

OBJET- Prolongement du tram T3 : complément d'étude technique et financière

Copie à :

Monsieur D. Rambaud, VP en charge des transports
Monsieur A. Moyne-Bressand, Député Maire de Crémieu
Monsieur G. Dezempte, Président de la Communauté de communes
Monsieur P. Reynaud, Conseiller Régional
Monsieur S. Menuet, Président du SYMBORD
Monsieur P. Hetzel, Directeur Adjoint Direction des transports CG 38
Monsieur P. Vandepitte, Chargé de mission Isère Nord CG 38

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de nous avoir communiqué, il y a quelques semaines, le projet de convention financière et le cahier des clauses particulières concernant l'« **Étude de faisabilité technique d'une prolongation de la ligne T3 du tramway du SYTRAL sur l'emprise du CFEL entre Meyzieu ZI et Crémieu** ».

Nous voulons tout d'abord vous demander de nous excuser pour notre réponse tardive, retard lié à l'absence d'activité de notre Collectif durant les mois de juillet et août.

Nous sommes satisfaits de constater que cette étude devrait pouvoir démarrer dans les prochaines semaines, même si nous ne pouvons que regretter qu'elle ne puisse effectivement le faire qu'environ 1 an après que l'idée de cette étude ait été évoquée avec Monsieur D. Rambaud.

Vous trouverez ci-après nos commentaires concernant ces documents :

1- Contexte de la prestation d'étude (Cahier des Clauses Particulières)

• **Périmètre restreint de desserte**

Le choix fait par Altermodal, et reporté dans ce chapitre, de limiter le périmètre restreint de desserte aux seules 8 communes situées sur l'emprise du CFEL nous semble contestable. D'autres communes, telles que Chavanoz (4 200 habitants) qui fait partie intégrante de l'agglomération pontoise, Villette d'Anthon (4 200 habitants) ou Colombier Saugnieu située dans le Rhône (2 300 habitants) pour ne citer que les plus importantes, sont à moins de 5 km d'une des gares prévues sur le prolongement de la ligne T3. La population concernée par ce périmètre restreint devrait être au minimum de 42 000 habitants au lieu des 30 800 indiqués.

• **Coût du projet**

Nous sommes surpris de trouver une nouvelle fois un montant de 100 M€ d'investissement pour ce projet. Nous attirons votre attention sur le fait que le cabinet Altermodal a chiffré l'investissement total à 69 M€ pour un terminus en 1^{ère} étape à Tignieu Collège.

2 – Objet de la prestation d'étude (Cahier des Clauses Particulières)

• **Choix de la solution ferrée à étudier**

Nous sommes surpris de constater qu'il est fait mention pour le scénario ferré d'une « **correspondance en gare de Meyzieu ZI entre le mode ferré CFEL et le tram T3 du Sytral et/ou les rames Rhône Express du Conseil Général du Rhône** ». Ceci implique qu'il existerait 2 systèmes indépendants avec rupture de charge à Meyzieu ZI, ce qui est confirmé par un des sous paragraphes suivants qui évoque les « **aménagements nécessaires des infrastructures en gare de Meyzieu pour organiser l'échange de voyageurs entre les rames CFEL et Rhône Express ou T3** ». Cette solution d'une ligne indépendante ne présenterait aucun intérêt pour les usagers qui ne veulent pas d'une rupture de charge, ce d'autant plus que les investissements en seraient plus élevés qu'un « vrai » prolongement de T3 (Altermodal a chiffré l'investissement d'une solution indépendante jusqu'à Tignieu Collège à 77 M€ contre 69 M€ pour un « vrai » prolongement de T3 et a privilégié cette dernière solution dans sa conclusion : « **un scénario ferré financièrement tendu mais pas infaisable, envisageable que dans le cadre d'une intégration très fine au T3 avec adhésion au Sytral ou à une AOT Métropolitaine** »).

• **Contenu de l'étude**

Nous sommes également surpris que cette étude ne prévoise que l'émission d'une « note de synthèse résumant les conclusions des deux études déjà conduites ... » et non le lancement d'une étude plus détaillée que celles qui avaient été menées. .../...

.../...

Beaucoup de points restent actuellement sans réponse faute d'étude, en particulier le rabattement sur les nouvelles gares qui permettra de finaliser l'emplacement précis de ces gares et la capacité de leur parking en fonction du type de rabattement (voitures et/ou bus et/ou mode doux, notamment pour l'agglomération pontoise en fonction de la densité de population).

Nous vous rappelons que dans votre courrier du 3 février 2011 à Monsieur Philippe Reynaud, vous évoquiez un « **complément d'étude technique et financière visant à actualiser et développer les scénarios de la précédente étude de 2007** ».

3 – Participation du Collectif PARFER à cette étude

Nous avons bien noté que le bureau d'étude serait amené à consulter lors d'entretiens les acteurs concernés. Bien que le Collectif PARFER ne soit pas indiqué dans la liste des acteurs à consulter, nous ne doutons pas qu'il en fera partie.

Nous demandons par ailleurs à être associés de près à cette étude, comme cela nous a été plusieurs fois indiqué oralement, en étant conviés aux 3 réunions prévues dans le Cahier des Clauses Particulières (réunion de lancement, réunion d'étape à mi-parcours et réunion conclusive de présentation des résultats de l'étude).

4 – Convention financière

- Certains des commentaires que nous avons faits ci-dessus sur le Cahier des Clauses Particulières concernent également le préambule de la convention financière.
- Lors d'un échange récent que nous avons eu avec Monsieur P. Hetzel, nous avons bien noté que les collectivités locales qui avaient été contactées au sujet de cette étude étaient les communes de Tignieu, de Crémieu et de Charvieu-Chavagneux. Ne serait-il pas plutôt préférable d'y associer, **outre le Symbord** (via le CDRA) qui a déjà décidé de participer financièrement à cette étude :

⇒ **la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas,**

⇒ **la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu**

⇒ **et la commune de Tignieu** qui n'est rattachée à ce jour à aucune communauté de communes .

Nous espérons que les remarques et propositions indiquées dans ce courrier pourront être prises en compte et dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour le Collectif PARFER LYON <=> CREMIEU

Gérard MAURIN

Tignieu, le 4 juillet 2011

Monsieur le Maire

Objet : demande de subvention

Monsieur le Maire,

Le Collectif PARFER LYON ⇔ CREMIEU, créé il y a presque 10 ans, est une force de réflexion et de proposition sur le projet de prolongement de la ligne de tram T3 vers l'agglomération Pontoise et Crémieu. Il a le soutien de près de 1300 sympathisants et son bureau rassemble des élus et des responsables d'associations. Il a recueilli 11 000 signatures lors de la pétition qu'il a lancée de novembre 2008 à mars 2009.

Ce projet de prolongement, bien qu'inscrit dans des documents d'orientation tels que la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, les SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné et du Grand Lyon, et bien que considéré comme économiquement viable par les spécialistes consultés, va encore nécessiter beaucoup d'efforts pour qu'il puisse aboutir rapidement.

Notre Collectif s'y emploie et veut encore intensifier dans les prochains mois les actions qu'il mène, aussi bien dans le domaine de la communication pour informer le plus grand nombre et ainsi élargir la liste de nos soutiens, que dans celui de l'expertise juridique et technique, ainsi que vis-à-vis de l'ensemble des décideurs concernés au niveau local, départemental, régional et national.

Le développement de ces activités va entraîner des frais et nous avons lancé très récemment une campagne de financement auprès de l'ensemble de nos soutiens.

Connaissant votre intérêt pour ce projet, nous vous sollicitons par le présent courrier pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à notre Collectif.

Si cette demande doit être effectuée sur un formulaire spécifique, vous serait-il possible de nous en adresser un exemplaire afin que nous puissions le compléter avant de vous le retourner ?

Nous vous précisons par ailleurs que nous tenons à votre disposition les documents financiers de notre Collectif qui sont gérés par l'association « Desserte Urbaine et Cadre de Vie » dans la mesure où notre Collectif n'a pas le statut d'association loi 1901.

Espérant que vous serez sensible à cette demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre haute considération.

Pour le Collectif,
André Mansiaux

Pour le prolongement jusqu'à Crémieu de la ligne ferrée de l'Est Lyonnais

COLLECTIF PARFER LYON <=> CREMIEU

chez Monsieur Gérard MAURIN
Résidence des Chênes
4, chemin des tournes
38230 TIGNIEU JAMEYZIEU

Téléphone : 04 78 32 61 79
Adresse e-mail lcparfer@gmail.com
Et retrouvez nous aussi sur le net
<http://www.parfer-lyon-cremieu.org>

- Le bureau du collectif rassemble une vingtaine de personnes dont des élus et des responsables d'associations qui travaillent ensemble depuis 2001.
- Il est une force de réflexion et de proposition.
- Issus de plusieurs communes ses membres représentent une grande diversité professionnelle et politique. Les cotisations sont libres.
- Actuellement , le Collectif a reçu près de 1 300 soutiens répartis essentiellement dans les cantons de Pont de Chéruy et de Crémieu..
- Diffusez ce bulletin autour de vous et **REJOIGNEZ-NOUS !**

Dans le souci de pouvoir vous informer rapidement, nous mettons actuellement au point une base de données regroupant vos coordonnées.

**Mais à ce jour, sur l'ensemble des données déjà enregistrées,
nous n'avons que 30 % environ d' adresses email valides !**

Pourriez vous envoyer par mail à l'adresse lcparfer@gmail.com dédiée à cet effet vos Noms, Prénoms, VILLE, Adresse Email, et si possible également, Téléphones et Adresse Postale complète ?

Le Collectif vous en remercie par avance !

Je soutiens l'action du Collectif PARFER LYON <=> CREMIEU

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone Fixe :

Téléphone Portable :



Adresse email :

@

SIGNATURE :

Je fais un don de € :